

MAIRIE DE LE MAZEAU

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 DECEMBRE 2018

* * * * *

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BORDET Bernard, Maire.

Convocation : 6 Décembre 2018

* * * * *

ETAIENT PRESENTS: MM BORDET B, BRISSON N, GROUSSET S, BOUHIER BONNEAU B, HERHARD AM, GIRAUD P, LUCAS M, VEILLAT FABIEN F

ETAIT EXCUSE : GUITON P

Secrétaire de séance: HERHARD AM

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 15 novembre 2018
- Intervention du Policier Municipal – bilan des activités 2018
- Remboursement de frais – Congrès des Maires
- Point sur les travaux de l'école
- Point sur la restauration des berges - route de la Sèvre
- Travaux défrichage des berges - route de la Sèvre
- Travaux de voirie 2019
- Renouvellement des canalisations eau potable : Vendée Eau
- Loyer logement locatif - 1 route de Benet
- Tarifs 2019 - salle des Fêtes
- Nomination d'un délégué au SIGE (Syndicat Intercommunal Gestion des Ecoles)
- Vœux du Maire
- Repas du CCAS
- Questions diverses

M. Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal par la présentation de Floriane BOURREAU qui a pris ses fonctions le 3 décembre dernier en vue d'effectuer le remplacement d'Isabelle TROJET qui part à la retraite en Février 2019.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 NOVEMBRE 2018:

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 Novembre 2018.

Le Maire informe le conseil municipal que les questions ont été rendues anonymes sur le précédent compte-rendu et demande si le conseil valide cette nouvelle rédaction.

Le conseil donne son accord.

2) INTERVENTION DU POLICIER MUNICIPAL – BILAN DES ACTIVITES 2018

Il nous dresse un bilan de ses différentes interventions durant l'été et jusqu'à ce jour. Celles-ci concernent :

- des tapages nocturnes et divers conflits de voisinage ;
- identification de personnes suite à des stationnements illicites notamment à la pêche (intervention de la gendarmerie à deux reprises) ;
- contrôle des constructions illicites (absence de permis de construire ou de demande préalable de travaux) ;
- prise de contact avec les commerçants et les habitants ;
- contrôle camping-cars ;
- contrôle des cartes de pêche ;
- contrôle de vitesse à venir ;
- accompagnement de l'école dans la réalisation des exercices de sécurité obligatoires (confinement ...) ;
- présence au moment des heures de sortie d'école notamment pour les problématiques de stationnement ;
- ...

Il nous informe de la présence ponctuelle d'une personne sans domicile fixe sur la commune, à laquelle, il a été apporté un colis alimentaire. Aucun problème de comportement à signaler mais cette personne refuse d'aller dans un foyer de vie durant cette période hivernale et réside dans sa voiture.

Dans le futur, l'intervention de l'agent municipal ne sera pas aussi systématique que prévue mais il passe régulièrement à la Mairie et le Maire peut le joindre à tout moment si nécessaire.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a un projet de recrutement d'un policier à l'échelle de la Communauté de Communes.

3) REMBOURSEMENT DE FRAIS – CONGRES DES MAIRES

M. Le Maire demande le remboursement des frais liés à sa participation au congrès des Maires du mois de novembre 2018 pour un montant de 450,15 € comprenant les frais de transport, d'hébergement et de restauration.

A cela, s'ajoutent des frais de restauration engagés lors de la visite de Mme. Annick BILLON Sénatrice et de son attaché parlementaire pour un coût de 94,30 €.

Accord du Conseil Municipal pour le remboursement de ses frais.

4) POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE

Après des retards pris sur la mise en place du chantier, les travaux sont maintenant réalisés dans le respect des délais. Toutefois deux avenants doivent être pris :

- concernant la reprise des réseaux eaux usées et eaux vannes (sanitaires) : 841,50 € ;
- concernant les travaux d'étanchéité du mur enterré et le rafraîchissement du mur de clôture de la rue : 3 225,05 €.

Ces imprévus déclenchent des observations compte tenu des études de travaux préalables exigées et qui sont onéreuses.

Malgré tout, il y a obligation d'assumer ces imprévus, le conseil municipal donne accord et demande au Maire d'alerter le Maître d'œuvre sur les observations du conseil municipal.

5) POINT SUR LA RESTAURATION DES BERGES - ROUTE DE LA SEVRE

Les travaux de pieutage sont en cours de réalisation sur le côté droit de la route de la Sèvre. La berge sera remblayée la semaine prochaine. La circulation sera stoppée du 17 décembre au 21 décembre 2018. Il y a nécessité de prendre un arrêté durant cette période et de prévenir les services publics concernés.

6) TRAVAUX DEFRICHAGE DES BERGES - ROUTE DE LA SEVRE

En plus des travaux déjà prévus, il y a lieu de prévoir le défrichage des berges allant du camping jusqu'au pont du communal sur la route de la Sèvre pour un coût estimé à 2 200 €.

De plus, il a été signalé l'effondrement d'une buse sur cette même voie.

Ces travaux seront à inclure dans la programmation des travaux de voirie.

7) TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Le Maire présente une première proposition de programme de voirie pour information avant qu'elle soit analysée par la commission voirie. La commune pourrait prétendre à un maximum de 20 000 € de subvention pour la route de la Sèvre et 10 000 € pour les routes touristiques.

Les routes touristiques du marais sont à rénover :

- chemin touristique 1 (de la rivière à la jonction avec le circuit 2) ;
- chemin touristique 2 (de la rivière face à la laiterie jusqu'à la jonction circuit touristique 1).

Avant la validation de ce projet, la commission Voirie se réunira.

8) RENOUELEMENT DES CANALISATIONS EAU POTABLE : VENDEE EAU

Le Maire informe le conseil municipal du projet de renouvellement des canalisations d'eau potable. Le projet prévoit que les futures canalisations se réalisent le long du circuit touristique 1 après accord des riverains propriétaires. Les conventions et contacts avec les propriétaires sont gérés par Vendée eau. Dossier à suivre.

9) LOYER LOGEMENT LOCATIF - 1 ROUTE DE BENET

Ce logement vient d'être rénové et peut désormais être proposé à la location à partir du 1^{er} janvier 2019. Dans ce but, il est proposé de réviser le montant du loyer.

Auparavant : 393.21 €

Le conseil municipal propose de l'ajuster à 400 € et valide ce choix.

M. Le Maire nous informe que les loyers impayés précédemment ont été régularisés auprès de Vendée Habitat.

10) TARIFS 2019 - SALLE DES FETES

Il est proposé :

- 35 € pour les vins d'honneur pour un habitant de la commune – gratuit pour les retrouvailles après les sépultures d'un habitant de la commune ;

- 100 € pour une location à la journée dans le cadre d'une formation professionnelle par exemple ;
- 150 € si la demande est faite par une entreprise, une association ou tout autre organisme hors commune ;
- 130 € le weekend (mariage, baptême, repas familiaux ...) si la demande est faite par un habitant de la commune ;
- 180 € le weekend si la demande est faite par une personne hors de la commune ;
- GRATUIT pour les réunions et les manifestations des associations de la commune ;
- 30 € pour les réunions des associations hors commune ;
- 30 € pour l'organisation d'un concours de belote ou d'un loto pour les associations de la commune ;
- 70 € pour l'organisation d'un concours de belote ou d'un loto pour les associations hors commune ;

A ces tarifs s'ajoute un forfait chauffage de 30 € pour la période du 15 octobre au 30 avril.

Le forfait vaisselle reste inchangé : 40 € commune et 60 € hors commune.

11) NOMINATION D'UN DELEGUE AU SIGE (SYNDICAT INTERCOMMUNAL GESTION DES ECOLES)

M. Le Maire informe le conseil municipal du retrait de la délégation des affaires scolaires à Pierre GUITON et de ce fait, propose son remplacement en tant que représentant de la commune au SIGE. Sylvie GROUSSET se porte volontaire pour cette représentation.

Cette candidature est soumise au vote du conseil municipal : 8 votants - 7 accords - 1 blanc

12) VŒUX DU MAIRE

La date retenue est le SAMEDI 19 JANVIER 2019 à 11h à la salle des fêtes.

13) REPAS DU CCAS

Comme chaque année, le repas offert par le CCAS aura lieu le dernier dimanche de janvier.

Cette année, la date du DIMANCHE 27 JANVIER est retenue.

Le CCAS se réunira le jeudi 20 décembre à 18h à la Mairie pour décider du menu à partir de devis.

14) QUESTIONS DIVERSES

- Le calvaire à l'entrée du bourg direction Benet est très dégradé. Néanmoins, avant toute réfection il sera nécessaire de prendre contact avec l'évêché qui en est probablement le propriétaire.
- Café-bar : la proposition du gérant de la supérette de Damvix est toujours d'actualité. Un RDV est prévu la semaine prochaine. Avant d'engager un contrat et pour les travaux éventuels M. Le Maire se fera conseiller par Maître RONDEAU. L'ouverture de ce dépôt serait de 7h à 13h et proposerait un point poste. A suivre...
- M. Le Maire nous informe de la signature d'un compromis de vente de la parcelle n°3 dans le lotissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Bernard BORDET

